Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260321-260321_07_01-DE

N° 260321-07-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU SAMEDI 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de M. YANN KERGOAT, Maire

Nombre de conseillers : 19 **Présents :** 19 **votants :** 19 **procurations** : 0

PRESENTS : M. YANN KERGOAT, Mme MOLLE ANABELLE, M. THOMAS FREDERIC, Mme BASSET HELENE, M. LE GALL SYLVAIN, Mme PERON EMILIE, M. LE QUELLEC LAURENT, Mme MADAULE-LOUET MARTINE, M. CARTRY ALAIN, Mme. DANIEL-EROKO CINDY, M. FOLLEZOUR HUBERT, Mme FAURE MORGANE, M. BIDEAU DIDIER, Mme TOUDIC-LE GALL LUCILLE, M. JOURNAUX NICOLAS, MME KERJEAN VANESSA, Mme DUBUIS CAROLE, M. VENY FREDERIC, Mme CARN SANDRINE

Mme BASSET HELENE a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES- Annule et remplace pour erreur matérielle.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités locales qui précise que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, soit par l'administration, soit par l'un de ses membres.

C'est au conseil qu'il appartient de décider les créations de commissions, de fixer le nombre de conseillers dans chaque commission et de désigner ceux de ses membres qui siègeront dans telle ou telle commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Il vous est proposé de créer 9 commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :
-commission finances et personnel communal
-commission affaires scolaires et restaurant scolaire
-Commission enfance jeunesse, sports et associations
-commission communication, culture et bibliothèque
-Commission bâtiments, voirie et espaces verts
-Commission urbanisme et habitat
-commission espaces verts, environnement, développement durable et affaires agricoles
-commission santé et vieillissement
-commission développement économique, petits commerces, artisanats, affaires touristiques

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260321-260321_07_01-DE

Il vous est proposé que chaque commission soit composée de 7 membres du conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations

-**FIXE** la liste et les compositions des commissions communales comme suit

1. Commission finances et personnel communal

Mme MOLLE Anabelle
Mme FAURE Morgane
M. LE GALL Sylvain
Mme BASSET Hélène
M. THOMAS Frédéric
Mme PERON Emilie
M.VENY Frédéric

2. Commission des affaires scolaires et restaurant scolaire

Mme BASSET Hélène
M.LE QUELLEC Laurent
Mme FAURE Morgane
Mme DANIEL Cindy
M. JOURNAUX Nicolas
Mme TOUDIC-LE GALL Lucille
Mme CARN Sandrine

3. Commission enfance jeunesse, sports et associations

Mme BASSET Hélène
M.LE QUELLEC Laurent
Mme FAURE Morgane
Mme DANIEL Cindy
M. JOURNAUX Nicolas
Mme TOUDIC-LE GALL Lucille
Mme CARN Sandrine

4. Commission communication, culture, bibliothèque

Mme BASSET Hélène
Mme MOLLE Anabelle
Mme FAURE Morgane
Mme DANIEL Cindy
M. JOURNAUX Nicolas
Mme TOUDIC-LE GALL Lucille
M.VENY Frédéric

5. Commission des bâtiments, voirie et espaces verts

M. LE GALL Sylvain
M. CARTRY Alain
M. BIDEAU Didier
M. FOLLEZOUR Hubert
Mme KERJEAN Vanessa
Mme LOUET Martine

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260321-260321_07_01-DE

Mme DUBUIS Carole

6. Commission urbanisme et habitat

M. LE GALL Sylvain
M. CARTRY Alain
M.LE QUELLEC Laurent
M. FOLLEZOUR Hubert
Mme TOUDIC-LE GALL Lucille
Mme PERON Emilie
Mme DUBUIS Carole

7. Commission environnement, développement durable et affaires agricoles

Mme PERON Emilie
M. FOLLEZOUR Hubert
Mme KERJEAN Vanessa
M. JOURNAUX Nicolas
M. LE GALL Sylvain
M. BIDEAU Didier
M.VENY Frédéric

8. Commission santé et vieillissement

Mme LOUET Martine
Mme FAURE Morgane
M. THOMAS Frédéric
M. CARTRY Alain
Mme DANIEL Cindy
Mme PERON Emilie
Mme DUBUIS Carole

9. Commission développement économique, petit commerces, artisanats, affaires touristiques

M. JOURNAUX Nicolas
Mme DANIEL Cindy
Mme KERJEAN Vanessa
Mme BASSET Hélène
Mme MOLLE Anabelle
M. BIDEAU Didier
M.VENY Frédéric

DIT que la présente délibération annule et remplace la précédente **n° 260321-07** en raison d'une erreur matérielle :
Pour la commission n°5, il faut lire : « **Commission des bâtiments, voirie et espaces verts » et non pas Commission des bâtiments et voirie »**

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU	Le secrétaire de Séance
M.YANN KERGOAT	Mme BASSET HELENE